



Ordonnance de télécom CRTC 2016-121

Version PDF

Référence : 2016-97

Ottawa, le 4 avril 2016

Bell Canada – Approbation définitive d'une entente

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** l'entente suivante :

Demandeur/ Autre signataire	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Bell Canada / O.N. Tel Inc.	Entente de service à l'égard de la messagerie vocale de détail	8340-B2-201602227	29 février 2016

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement à la demande.

Secrétaire générale